

Loi « Immigration », loi de division des travailleurs : Retrait !

Ce mardi 19 décembre, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté le projet de loi « Immigration », dont le texte initial avait pourtant fait l'objet d'une motion de rejet.

Emmanuel Macron, le président du chaos, minoritaire dans le pays, s'est malgré tout obstiné à imposer un texte qui divise les rangs des travailleurs et livrera les plus fragiles d'entre eux à une surexploitation des plus féroces. Le même jour, Borne a dégainé un 23^{ème} 49-3 pour imposer sans vote le budget 2024, qui se traduira par de nouvelles destructions de service public.

Avec sa Confédération, l'Union départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique *« condamne la loi Immigration qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains »*.

Ce texte de loi, qui s'inscrit dans une logique de dégradation continue des droits des étrangers en France, constitue une insulte aux traditions universalistes de la République, issue des Lumières. Il comprend notamment parmi ses mesures :

- Le pouvoir discrétionnaire des préfets pour régulariser les travailleurs sans papiers dans les métiers dits « en tension », véritable usine à gaz qui renforce l'arbitraire au détriment des droits des travailleurs sans papiers ;
- La conditionnalité de l'obtention d'un titre séjour au « *respect des principes de la République* », que le gouvernement définira lui-même ;
- La fin de l'obtention automatique de la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers (remise en cause du droit du sol) ;
- La mise en place de quotas annuels d'étrangers admis sur le territoire ;
- Le dépôt préalable d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers (hors UE) qui souhaitent poursuivre leurs études en France et augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants étrangers ;
- La justification de cinq années de présence sur le territoire concernant le bénéfice de certaines aides et allocations, notamment pour le logement ;
- La fin de l'inconditionnalité de l'accès à un hébergement d'urgence...

Si elle devait être appliquée, la loi « Immigration » générerait toujours plus de souffrances pour les travailleurs et leurs familles.

Elle ne doit pas être promulguée. Nous en exigeons le retrait.

Nantes, le 20 décembre 2023